

QUÉBÉCOIS

NOTRE FAÇON D'ÊTRE CANADIENS

Politique d'affirmation du Québec
et de relations canadiennes

DOCUMENT SYNTHÈSE

QUÉBÉCOIS

NOTRE FAÇON D'ÊTRE CANADIENS

Politique d'affirmation du Québec
et de relations canadiennes

DOCUMENT SYNTHÈSE

Cette publication a été réalisée
par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
en collaboration avec la Direction des communications.

Vous pouvez obtenir de l'information au sujet
du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
en consultant son site Web : www.saic.gouv.qc.ca.

Direction des communications
Ministère du Conseil exécutif
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-2001
Télécopieur : 418 643-3006
Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Juin 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-77867-7 (imprimé)
ISBN 978-2-550-77870-7 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2017

MOT DU PREMIER MINISTRE



Nous sommes la combinaison de ce que nos prédécesseurs nous ont transmis : le seul État majoritairement francophone d'Amérique, une culture, une tradition civiliste, mais également la réunion des talents et des forces de celles et ceux qui ont choisi de s'établir au Québec. Une nation francophone avant tout, mais aussi nordique, maritime et créative. Une nation enrichie par la diversité et la contribution historique des Premières Nations et des Inuits, ainsi que par celle des Québécoises et Québécois de langue anglaise.

Les Québécoises et les Québécois ont participé à la formation du Canada. Nous avons façonné ce pays par nos valeurs, notre résilience, nos accents et notre vision du monde. Cette fédération, toujours perfectible, nous amène à cohabiter dans la solidarité, la collaboration et le respect de la diversité qui la compose. Le Canada fait partie de notre héritage.

Aujourd'hui, une forte majorité de Québécoises et de Québécois croit que le Québec avance lorsqu'il s'unit plutôt que lorsqu'il se divise ; lorsqu'il participe au lieu de s'exclure ; mais surtout, lorsqu'il construit des ponts avec tous ses partenaires de la fédération plutôt que d'ériger des murs.

Construire des ponts encore plus solides avec nos partenaires, notamment les Autochtones, affirmer notre caractère national et son expression entière sur la scène canadienne. Faire état de notre vision d'un Canada du 21^e siècle qui reconnaît non seulement les identités individuelles, mais aussi collectives, voilà les objectifs de cette Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes.

Notre héritage, notre caractère distinct en Amérique et notre diversité sont source de fierté. Nous n'avons pas à choisir entre une allégeance québécoise et une appartenance canadienne, car elles définissent toutes deux ce que nous sommes. Pour affirmer une identité ou une appartenance, nul besoin d'en effacer, d'en diminuer ou d'en rejeter une autre. Il faut, au contraire, en faire la promotion avec confiance, ouverture et optimisme.

À cet effet, le romancier Amin Maalouf a écrit ceci : « Chacun d'entre nous devrait être encouragé à assumer sa propre diversité, à concevoir son identité comme étant la somme de ses diverses appartenances [...]. »

Le 150^e anniversaire de la fédération est une occasion pour nous tous, Canadiennes et Canadiens de tous les horizons, de mieux nous comprendre, nous connaître et nous reconnaître. En tant que Québécois, nous pouvons assumer pleinement notre place, notamment à titre de peuple fondateur de ce grand pays, tout en y apportant notre différence. Cette différence ne doit pas nous diviser, mais plutôt contribuer à nous rapprocher, car elle nous enrichit tous.

Nous sommes Québécois, et c'est notre façon d'être Canadiens.

Philippe Couillard
Premier ministre du Québec

MOT DU MINISTRE



Le Québec est libre de ses choix et capable d'assumer son destin et son développement. Les mots de Robert Bourassa ont conservé tout leur sens. Le Québec possède toutes les caractéristiques d'une nation et il se reconnaît comme telle. Le Québec est un État singulier dans l'ensemble canadien. Il a connu, au cours des 150 dernières années, un impressionnant progrès économique et social.

Le Québec comme le Canada se savent riches d'une diversité qui leur confère de grands avantages. Cependant, au-delà de la diversité des individus, le Canada doit pouvoir nommer les identités nationales et collectives qui le composent depuis toujours.

Notre allégeance au Québec et notre appartenance au Canada reflètent la réalité identitaire d'une forte majorité de Québécois. La reconnaissance du caractère national du Québec nous ramène à l'idée originelle de notre pays, elle permet de rapprocher plutôt que d'opposer.

Promouvoir un fédéralisme ouvert à la pluralité des appartenances, c'est choisir d'additionner plutôt que d'uniformiser. C'est nous donner l'avantage de la diversité dans toutes ses dimensions. C'est ouvrir la porte à la réalité québécoise, tracer une piste au renouvellement de nos relations avec les Autochtones, permettre au Canada d'offrir au monde un modèle de collaboration respectueux où chacun a sa place.

La démarche que nous proposons comporte plusieurs volets.

D'abord, nous nous affirmons comme Québécois. La spécificité du Québec repose sur une langue française commune, des relations de nation à nation avec les Autochtones, la présence historique et dynamique d'une communauté d'expression anglaise qui a contribué au progrès du Québec et qui y détient des droits reconnus ainsi que sur une diversité issue de l'immigration qui s'intègre à la trame historique québécoise dans le cadre de l'interculturalisme.

Ensuite, nous réitérons notre appartenance et nous entreprenons une démarche de présence soutenue sur la scène canadienne. Il s'agit de nous faire plus entendre pour nous faire mieux comprendre.

La volonté de voir le Québec jouer un rôle plus dynamique dans l'ensemble canadien se reflétera d'abord dans l'appareil gouvernemental québécois. Ainsi, le gouvernement entend être davantage présent sur la scène canadienne en s'appuyant sur des moyens structurants et conséquents. Nous allons

occuper toutes les chaises et nous inviter à de nouvelles tables. Nous allons également nous donner les outils pour mieux occuper l'espace des relations canadiennes.

Nous souhaitons que les Québécois et les autres Canadiens prennent la mesure des liens forts qui se sont forgés entre eux depuis la naissance de la fédération et que ces rapprochements citoyens se multiplient. Les liens qui unissent les Québécois et les autres Canadiens, avant d'être gouvernementaux ou institutionnels, sont d'abord des liens qui unissent les individus et la société civile dans son ensemble. C'est sur cette base que doit préalablement se construire un véritable dialogue sur l'avenir de notre pays.

Par ailleurs, nous annonçons notre volonté claire de dépasser le tabou de la discussion sur l'avenir de nos relations au sein du Canada. Il faut reprendre nos échanges sur l'évolution de la fédération, ce qui inclut la dimension constitutionnelle. Contrairement aux expériences passées, nous souhaitons discuter, partager et mieux nous comprendre avant d'envisager des pourparlers de nature constitutionnelle. D'ailleurs, même s'il est évident qu'en certaines matières la garantie constitutionnelle demeure incontournable, l'expérience nous prouve que la collaboration ne repose pas exclusivement sur la négociation constitutionnelle.

Enfin, nous souhaitons convenir des moyens concrets susceptibles de renforcer notre relation. L'asymétrie en est un. Elle doit être vue pour ce qu'elle est vraiment, soit un moyen de participer et non de se retirer. En respectant les dimensions propres au Québec, le traitement différencié devient un moyen de traiter également les provinces. La collaboration encouragera la souplesse plutôt que l'application d'un modèle unitaire.

Le Québec convie donc l'ensemble des citoyens et ses partenaires fédératifs à un nouveau dialogue. Nous avons reçu en héritage un pays qui fait l'envie du monde entier. Comme Québécois, nous y avons trouvé le terreau de notre nation. Les progrès que nous avons accomplis ensemble, au Québec et partout ailleurs au Canada, doivent nous encourager à souscrire à une orientation commune. Après 150 ans au sein du Canada, les Québécois savent que, pour l'avenir de leurs enfants, l'espoir réside dans la volonté commune de mieux se comprendre pour mieux se connaître et mieux se reconnaître.

Nous sommes Québécois, et c'est notre façon d'être Canadiens.

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Relations canadiennes
et de la Francophonie canadienne

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
1. RAPPELS HISTORIQUES	3
LA RENCONTRE DES PEUPLES	3
L'ÉVOLUTION DES RAPPORTS FÉDÉRATIFS ET IDENTITAIRES	3
LE RETOUR DES ABSENTS DE 1867	4
LA PÉRIODE CONSTITUTIONNELLE, DE 1960 À 1995	6
2. DE 1995 À AUJOURD'HUI	9
L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET JURIDIQUE	9
L'ÉVOLUTION DE L'IDENTITÉ ET DES RELATIONS CANADIENNES	11
3. LA VOIE DU QUÉBEC : UN FÉDÉRALISME QUI RECONNAÎT LA DIVERSITÉ COLLECTIVE	13
LA RECONNAISSANCE DE LA NATION QUÉBÉCOISE	14
LE RESPECT DES COMPÉTENCES DU QUÉBEC	15
L'AUTONOMIE	15
LA FLEXIBILITÉ ET L'ASYMÉTRIE	15
LA COOPÉRATION ET LES ENTENTES ADMINISTRATIVES	16
LES INSTITUTIONS COMMUNES	16
4. L’AFFIRMATION DU QUÉBEC ET DES RELATIONS CANADIENNES PROACTIVES	17
LA DÉCLARATION D’AFFIRMATION	17
LA DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE D’AFFIRMATION	20
LES RAPPROCHEMENTS CITOYENS	23
CONCLUSION	25

AVANT-PROPOS

Depuis 1867, le Québec participe au projet politique canadien tout en affirmant son identité unique. À l'occasion du 150^e anniversaire de la fédération canadienne, le gouvernement présente sa Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes. Cette politique définit et nomme l'identité nationale plurielle et inclusive du Québec. Elle trace les contours de notre vision du Québec au sein du Canada et détermine les moyens de sa mise en œuvre.

Ce texte est une version abrégée du document complet vers lequel le lecteur est orienté pour une description détaillée de la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes. Le rappel historique qui y est présenté ne prétend pas être exhaustif. Il vise d'abord à mettre en lumière, de façon succincte, les principaux événements de l'histoire qui peuvent faciliter la compréhension de la réalité nationale du Québec et celle de ses relations avec l'ensemble canadien. Le document complet contient également les références aux sources qui ont alimenté cette réflexion.

1. RAPPELS HISTORIQUES

LA RENCONTRE DES PEUPLES

Le Québec et ses institutions ont des racines profondes dans l'histoire de l'Amérique, une histoire marquée par la présence millénaire des peuples autochtones ainsi que par la colonisation française et britannique. Les fondements du fédéralisme et de la cohabitation des peuples au Canada étaient présents bien avant sa naissance, il y a 150 ans.

L'ÉVOLUTION DES RAPPORTS FÉDÉRATIFS ET IDENTITAIRES

Le résultat des négociations qui s'échelonnent entre 1864 et 1867 constitue un compromis fédératif qui accorde au Québec l'autonomie politique et juridique indispensable à la protection de sa langue, de sa tradition de droit civil et de sa religion. Le Canada est ainsi parmi les premiers, sinon le premier État moderne à concevoir une forme de fédéralisme dont l'une des vocations principales est d'accommoder des identités nationales, culturelles et linguistiques par opposition à des identités territoriales.

Pendant le premier demi-siècle d'existence de la fédération, on constate que les tenants d'une fédération centralisée n'ont pas pu voir leur vision se concrétiser. Le Québec et d'autres provinces, avec en tête l'Ontario, militent en effet pour que leurs compétences exclusives soient respectées.

Quelques années plus tard, les effets de la Grande Dépression des années 1930 en amènent plusieurs à souhaiter un interventionnisme plus vigoureux de l'État fédéral dans l'économie. Or, la centralisation envisagée se trouve en porte-à-faux avec la défense de l'autonomie provinciale qui repose, entre autres, sur l'idée du pacte. Plusieurs, ailleurs au pays, ont alors cherché à présenter le Canada non pas comme le fruit d'un pacte entre provinces libres et autonomes, mais plutôt comme une simple création du Parlement impérial.

Au Québec, on adhère toujours à la vision voulant que le Canada soit le fruit d'un compromis fédératif visant notamment à préserver la spécificité de la Nation québécoise, alors que le reste du Canada se détache graduellement de cette vision. Ces visions concurrentes de ce que devrait être le Canada contribuent, dans une large mesure, à éloigner le Québec et le reste du Canada.

Au cours de la Révolution tranquille, le développement simultané des États québécois et canadien donne lieu à un accroissement important des relations intergouvernementales et à un chevauchement de plus en plus marqué des compétences des deux ordres de gouvernement.

Dans ce contexte, le Québec a recours à l'asymétrie pour développer un État qui saura répondre à ses aspirations. Le Gouvernement du Québec obtient le droit de se retirer de certains programmes fédéraux. Les Québécois francophones prennent peu à peu la place qui leur revient dans l'économie. Sur le plan international, le Québec affirme la légitimité de son action en s'appuyant sur l'énoncé de la doctrine Gérin-Lajoie. En somme, le Québec a été en mesure de se développer et d'atteindre un niveau appréciable d'autonomie et de prospérité à l'intérieur d'un système fédéral flexible.

Ce déploiement de l'État du Québec s'accompagne d'une redéfinition identitaire profonde. Le Canadien français devient un Québécois. Aujourd'hui, l'identité nationale québécoise, distincte et ancrée dans l'histoire, riche de sa diversité, s'affirme avec détermination au Canada et en Amérique du Nord.

LE RETOUR DES ABSENTS DE 1867

Les peuples autochtones

Les années qui précèdent la fédération sont considérées comme le début d'une période sombre de l'histoire des Autochtones. N'étant plus perçus comme des alliés stratégiques en raison de la fin des guerres coloniales et du déclin du commerce des fourrures, les peuples autochtones sont plutôt traités, à cette époque, comme une population dépourvue d'autonomie qu'il faut encadrer.

Les deux siècles d'assimilation qui ont suivi la Proclamation royale de 1763 sont aujourd'hui réévalués sous un angle qui condamne l'impérialisme, le colonialisme et le paternalisme sous-jacents. Ces changements majeurs de perspective débutent, à partir des années 1970, par la voie des tribunaux, qui définissent l'existence des droits ancestraux.

À travers ces développements, le Canada a observé une résurgence politique et sociale sans précédent chez les peuples autochtones. La question autochtone s'impose de plus en plus à l'ordre du jour.

L'espace francophone canadien

En 1867, les francophones vivant à l'extérieur du Québec ne reçoivent pas les garanties nécessaires à leur épanouissement collectif ; ils sont, en quelque sorte, abandonnés à leur propre sort en situation minoritaire. D'ailleurs, les francophones hors Québec ne comptaient aucun représentant au moment des négociations qui ont mené à l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1867. Ainsi, dans les premières décennies du XX^e siècle, les communautés francophones, plus particulièrement en Ontario et dans l'Ouest, subissent des pressions assimilatrices très fortes.

En 1969, le français, langue de la minorité au Canada, se voit conférer un statut officiel avec l'adoption par le Parlement fédéral de la Loi sur les langues officielles. Après un premier siècle marqué par de nombreuses atteintes aux droits des francophones, une nouvelle tendance s'affirme, modestement.

Aujourd'hui, le bilinguisme est intimement lié à l'identité du Canada. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral reconnaissent que la francophonie est partie intégrante de l'identité canadienne et qu'elle doit être affirmée comme telle. La constitutionnalisation de la dualité linguistique a offert un point d'appui et servi de levier à la progression des services en français. Ainsi, malgré un déclin relatif de l'usage de la langue française au Canada, des horizons plus lumineux s'ouvrent aujourd'hui.

LA PÉRIODE CONSTITUTIONNELLE, DE 1960 À 1995

Les décennies 1960-1990 sont le théâtre de nombreux événements constitutionnels. D'une part, le gouvernement fédéral cherche à adopter une procédure canadienne de modification constitutionnelle qui marquerait l'émancipation complète du Canada par rapport au Royaume-Uni. D'autre part, le Québec exige sans succès une redéfinition du partage des compétences législatives et la reconnaissance de son caractère national au sein de la Constitution. Au printemps 1980, le gouvernement de René Lévesque demande un mandat pour négocier une nouvelle entente de souveraineté-association entre le Québec et le Canada, projet qui sera rejeté par 60 % des électeurs lors d'un référendum, le 20 mai 1980.

Par la suite, le gouvernement fédéral tente à nouveau de parvenir à une entente avec les provinces, puis il décide de procéder unilatéralement au rapatriement de la Constitution. Huit provinces s'y opposent vivement, et certaines, dont le Québec, saisissent les tribunaux de cette question. En septembre 1981, la Cour suprême du Canada établit que le projet du gouvernement fédéral de rapatrier unilatéralement la Constitution, bien que juridiquement valide, est impossible à réaliser en vertu des conventions constitutionnelles. Cela force les parties à reprendre les négociations. À la suite d'un accord intervenu en novembre 1981 entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de neuf provinces du pays, une nouvelle loi constitutionnelle entre en vigueur le 17 avril 1982, sans l'accord du Québec. Cet événement représente une faille historique entre le Québec et le Canada. L'éloignement graduel des conceptions du fédéralisme se révèle alors pleinement.

Le 9 mai 1986, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard, fait connaître les principales conditions qui pourraient amener le Québec à adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982. Le 30 avril 1987, une entente de principe est conclue à ce sujet au lac Meech entre les premiers ministres fédéral et provinciaux. Malgré cette entente unanime, la proposition ne réussit pas, par la suite, à obtenir la ratification de deux assemblées législatives provinciales (le Manitoba et Terre-Neuve) dans le délai requis.

Au printemps 1991, le rapport de la commission Bélanger-Campeau indique deux voies possibles pour le Québec : un renouvellement du fédéralisme ou la souveraineté. Parallèlement, le comité Beaudoin-Dobbie énonce une série de recommandations qui formeront la base de l'entente de Charlottetown. On y propose, entre autres, la reconnaissance du Québec comme société distincte, en insistant sur l'importance des minorités francophones à travers le Canada et celle de la minorité anglophone au Québec, la mise en place d'un Sénat élu ainsi que le renforcement de l'union économique canadienne. Soumis à un référendum le 26 octobre 1992, l'accord de Charlottetown sera rejeté (57 % des voix au Québec et 54 % des voix dans le reste du Canada).

Le 7 septembre 1995, Jacques Parizeau, premier ministre du Québec, dépose à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 1, Loi sur l'avenir du Québec, lequel propose que le Québec devienne démocratiquement un pays souverain et autorise l'Assemblée nationale à proclamer la souveraineté du Québec. Le 30 octobre 1995, les électeurs québécois sont appelés à se prononcer, par voie de référendum, sur la question suivante : « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ? ». Au total, 50,58 % des électeurs répondent « non » et 49,42 % votent « oui ».

Aujourd'hui, plus de vingt-cinq années se sont écoulées depuis l'échec de l'accord du lac Meech, mais le Québec n'a toujours pas adhéré formellement à l'ordre constitutionnel de 1982. Les cinq conditions qui avaient été formulées dans le cadre de cet accord, comme préalables à toute adhésion, s'inscrivaient directement dans la vision à l'origine du compromis fédératif. Elles visaient à rétablir, dans la Loi constitutionnelle de 1982, l'esprit qui était à la source de la fédération en 1867. Elles sont une illustration concrète des garanties constitutionnelles qui doivent découler d'une reconnaissance adéquate de la Nation québécoise.

2. DE 1995 À AUJOURD'HUI

L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET JURIDIQUE

Malgré le *statu quo* constitutionnel, il y a eu, au cours des vingt dernières années, une certaine intégration des principes qui sous-tendaient l'accord du lac Meech, que ce soit dans la jurisprudence ou dans le domaine politique.

- Les tribunaux ont pris acte à de multiples reprises de la spécificité du Québec. La Chambre des communes a de plus reconnu politiquement la Nation québécoise.
- La Cour suprême du Canada a confirmé la protection constitutionnelle des trois juges du Québec au sein du plus haut tribunal du pays. Elle a également clarifié le droit de veto qui était accordé au Québec en cette matière.
- Les gouvernements du Québec et du Canada ont conclu une entente intergouvernementale innovatrice et exemplaire en matière d'immigration, entente qui revêt une grande importance pour les Québécois et qui fonde le modèle unique d'intégration du Québec, l'interculturalisme.
- Le Québec et le gouvernement fédéral sont parvenus à s'entendre pour que le Québec puisse se retirer, avec juste compensation, de certaines initiatives financières pancanadiennes qui auraient interféré de façon importante avec les façons de faire québécoises. En témoignent, notamment, l'entente sur la formation de la main-d'œuvre ainsi que l'entente sur les congés parentaux.

Cela dit, si des négociations constitutionnelles devaient un jour être tenues, l'essentiel des conditions énoncées par le Québec demeurerait d'actualité :

- La reconnaissance constitutionnelle de la Nation québécoise sera toujours primordiale pour le Gouvernement du Québec.
- La participation du Québec à la nomination de ses trois juges au plus haut tribunal du pays est un impératif dans un système fédéral où la Cour suprême joue le rôle d'arbitre ultime des différends fédératifs.
- Le Québec, compte tenu de son caractère national, doit avoir un droit de véto sur les modifications constitutionnelles d'importance pour le fonctionnement de notre système politique.
- L'entente en matière d'immigration doit se voir conférer le statut constitutionnel qu'on lui destinait.
- Le « pouvoir fédéral de dépenser » dans les champs de compétence exclusifs des provinces est une source de tension importante dans les rapports fédératifs et il devrait être encadré par la Constitution.

D'ici à la reprise du dialogue constitutionnel, le Québec demeure ouvert à faire progresser chacun de ces enjeux à l'intérieur d'un cadre plus souple, qui ne requiert pas de négociations constitutionnelles multilatérales. Ainsi, en ce qui concerne, par exemple, l'encadrement du « pouvoir fédéral de dépenser » ou la participation du Québec à la nomination des juges québécois à la Cour suprême, toute entente qui permettra de faire progresser ces questions dans le sens des demandes du Québec sera accueillie avec ouverture, en gardant à l'esprit qu'il s'agira d'un pas vers d'éventuels et nécessaires changements constitutionnels.

L'ÉVOLUTION DE L'IDENTITÉ ET DES RELATIONS CANADIENNES

La diversité québécoise et le vivre-ensemble

Sur le plan linguistique, le Québec est une société majoritairement francophone et diversifiée. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 de Statistique Canada, 78,1 % de la population québécoise avait le français pour langue maternelle, 7,7 % l'anglais et 12,3 % une langue autre que le français ou l'anglais. Sur le plan de la connaissance des langues, 94,4 % des Québécois déclaraient avoir une connaissance du français et 47,3 % une connaissance de l'anglais.

Aujourd'hui, l'identité québécoise, plurielle et dynamique, s'enrichit par la contribution des personnes de toutes origines tout en étant intimement attachée à la continuité de son caractère distinct et francophone ainsi qu'à la contribution historique des Autochtones et de la communauté québécoise d'expression anglaise.

C'est cette dynamique qui a permis l'émergence d'un modèle pluraliste unique d'intégration et de vivre-ensemble, l'interculturalisme québécois.

Ce modèle, qui repose sur un principe de réciprocité, vise à assurer l'équilibre entre, d'une part, l'ouverture à la diversité et, d'autre part, la continuité et la vitalité du caractère distinct et francophone du Québec.

Il est essentiel aujourd'hui que l'interculturalisme, comme mode d'intégration favorisant le vivre-ensemble, soit formellement reconnu. C'est pourquoi le Québec entend présenter une politique officielle sur l'interculturalisme.

La multiplicité des appartenances

Une vaste majorité de Québécois éprouvent un attachement fort envers le Québec, lequel s'appuie sur une identité nationale forgée depuis plus de 400 ans et dont l'existence est de plus en plus admise ailleurs au Canada. Malgré les épisodes déchirants de Meech et de Charlottetown ainsi que du référendum sur la souveraineté qui a suivi en 1995, les Québécois manifestent également un attachement au Canada. Cet attachement s'est par ailleurs significativement développé chez les jeunes au cours des dernières années. Plusieurs se reconnaissent tout à la fois une allégeance québécoise et une appartenance canadienne. Pour une majorité de Québécois, cette multiplicité de l'appartenance, loin d'être vue comme une contradiction, se doit plutôt d'être valorisée.

Les solitudes et les solidarités, des liens qui unissent le Québec au Canada

Il est fréquent que l'on se réfère à la relation Québec-Canada comme à celle de deux solitudes. Si cela est encore vrai dans certains domaines, cette image doit aujourd'hui être nuancée. Les liens de solidarité qui contribuent à bâtir une identification commune sont en effet nombreux. Ils sont particulièrement forts sur les plans économique et intergouvernemental. De plus, d'importantes passerelles existent aujourd'hui entre les communautés québécoise et canadienne, dans toutes les sphères de la société civile, notamment le monde des affaires, les syndicats, les groupes sociaux et les forces politiques.

Ces liens de solidarité et le désir des Québécois de maintenir leur allégeance québécoise et leur appartenance canadienne permettent de croire que les solitudes qui demeurent se rapprocheront davantage. En s'appuyant sur les solidarités, lesquelles ouvrent des espaces de dialogue et de reconnaissance mutuelle, plusieurs Québécois envisagent que la fédération pourrait poursuivre sa construction dans le partenariat et non dans l'antagonisme.

3. LA VOIE DU QUÉBEC : UN FÉDÉRALISME QUI RECONNAÎT LA DIVERSITÉ COLLECTIVE

Des défis mondiaux provoquent à l'heure actuelle des replis identitaires importants et exacerbent les tensions au sein de nombreux États. La mondialisation ainsi que les dynamiques de l'intégration économique ont entre autres accéléré les revendications particulières. Sur ce plan, le Canada a tous les attributs nécessaires pour faire face aux défis du XXI^e siècle et les relever. Le Québec peut apporter une contribution positive et déterminante à ce projet d'avenir.

Depuis 150 ans, le Gouvernement du Québec a fait valoir à plusieurs reprises une vision du fédéralisme qui lui permet d'affirmer son identité nationale, et d'assumer en conséquence ses propres choix, tout en participant à l'ensemble canadien. Cette vision s'inscrit dans l'histoire, mais aussi dans une pensée politique contemporaine qui voit dans le fédéralisme un mode de gestion optimal de la cohabitation de différentes communautés nationales au sein d'un même État. En somme, une fédération qui accueille toutes les dimensions de la diversité : le respect de la diversité individuelle et la reconnaissance de la diversité collective.

Le Québec reconnaît déjà lui-même la diversité collective. En témoigne la vision inclusive de la Nation québécoise. En effet, pour le Gouvernement du Québec, la Nation québécoise ne se limite pas à la réalité d'une société majoritairement francophone. La Nation québécoise inclut l'ensemble des personnes habitant le territoire du Québec. Elle inclut notamment une communauté québécoise d'expression anglaise qui dispose de droits et de prérogatives qui lui sont propres. Elle reconnaît aussi onze nations autochtones. Enfin, elle est composée d'une grande diversité culturelle qui s'intègre à la nation et à la trame historique commune dans le cadre de l'interculturalisme.

La vision québécoise du fédéralisme s'appuie sur un certain nombre de principes :

- la reconnaissance de la Nation québécoise ;
- le respect des compétences du Québec ;
- l'autonomie ;
- la flexibilité et l'asymétrie ;
- la coopération et les ententes administratives ;
- les institutions communes.

LA RECONNAISSANCE DE LA NATION QUÉBÉCOISE

L'affirmation du caractère national du Québec apparaît comme le principe le plus déterminant de son histoire politique et constitutionnelle. Dans le reste du Canada, il est fréquent de penser que le pays ne peut être formé que d'une seule nation et qu'il s'agit là d'une condition essentielle au maintien de l'unité canadienne. Cette vision univoque du Canada a triomphé lors du rapatriement de la Constitution en 1982, éloignant encore davantage les Québécois du Canada auquel ils tiennent.

Il faut travailler à rétablir ce que les Québécois ont toujours voulu depuis 1867, soit la reconnaissance mutuelle des nations qui composent le Canada, vision qui est à l'origine même de la fondation du pays et qui a longtemps contribué à y renforcer l'unité, non pas à l'affaiblir. Pour le Canada, il est possible et même souhaitable d'assumer une reconnaissance adéquate de la Nation québécoise, et aussi des nations autochtones, sans que cela remette en cause son unité et sa capacité à se développer.

LE RESPECT DES COMPÉTENCES DU QUÉBEC

Le Québec est une nation qui sera toujours préoccupée par sa pérennité linguistique et culturelle. Un État viable, avec ses institutions distinctes, est au cœur de l'épanouissement de la Nation québécoise. C'est pourquoi le Québec a toujours revendiqué l'autonomie nécessaire au maintien de cet État. Cette autonomie se fonde sur l'exercice des compétences législatives que lui accorde la Constitution ainsi que sur les moyens financiers d'exercer ces compétences.

L'AUTONOMIE

La réalité nationale du Québec entraîne des responsabilités particulières de l'État québécois dans les domaines liés à son identité, de même que dans les secteurs de compétence que lui reconnaît la Constitution. L'importance qu'il accorde à l'exercice, sans interférences, de ses responsabilités explique pourquoi le Québec exige à l'occasion une plus grande liberté d'action que ne le demandent ses partenaires fédératifs. Cette liberté est inhérente à l'existence même de la Nation québécoise dans le cadre constitutionnel canadien. Il ne s'agit en aucun cas pour le Québec d'exiger des pouvoirs ou des ressources financières supplémentaires auxquelles les autres provinces n'auraient pas accès. Il s'agit plutôt d'assurer la viabilité et la pérennité de son identité nationale.

LA FLEXIBILITÉ ET L'ASYMÉTRIE

La reconnaissance de la Nation québécoise devrait d'abord faire progresser concrètement l'idée d'un fédéralisme flexible et asymétrique au Canada. Dans le contexte de la prise en considération d'une réalité nationale minoritaire, l'asymétrie reflète la recherche de l'équilibre et de l'équité et non l'idée du privilège fondé sur l'iniquité. Par ailleurs, il est essentiel que le Québec, à toutes les occasions où cela sera requis, explique et réitère que la reconnaissance de la Nation québécoise implique que cette dernière dispose des moyens de préserver ses caractéristiques spécifiques. La pratique du fédéralisme asymétrique permet la poursuite d'objectifs communs tout en respectant les priorités et les façons de faire du Québec. Il s'agit non pas d'un instrument permettant au Québec de se dissocier des autres, mais plutôt d'une manière de faire flexible qui facilite l'adhésion du Québec aux projets communs.

LA COOPÉRATION ET LES ENTENTES ADMINISTRATIVES

Au cours des dernières années, les relations canadiennes ont été marquées par l'émergence d'une pratique intergouvernementale où l'enchevêtrement de l'exercice des compétences fédérales et provinciales est de plus en plus prononcé. Dans ce contexte, la multiplication des ententes intergouvernementales permet aux ordres de gouvernement de coordonner leur action et de collaborer efficacement lorsque des enjeux interpellent leurs intérêts respectifs.

Il est aujourd'hui nécessaire de réinventer les moyens de travailler à des solutions conjointes, par exemple lorsque la protection de l'environnement et la gestion du territoire sont en jeu.

LES INSTITUTIONS COMMUNES

La réforme des institutions fédérales devrait faire l'objet de discussions. La prise en considération de la réalité nationale du Québec et du point de vue de l'ensemble des partenaires fédératifs devrait être un objectif impératif.

Afin de garantir l'indépendance et la neutralité de la Cour suprême du Canada dans le cadre fédéral canadien, le processus de nomination des juges à cette institution devrait prévoir une participation formelle des provinces. De surcroît, il est primordial que le processus de nomination des juges permette d'assurer la protection de la spécificité de la tradition juridique civiliste du Québec et attribue à celui-ci un rôle particulier à cet égard.

Le Sénat a fait l'objet de tous les scénarios, du *statu quo* à son abolition. Le Québec a toujours considéré que la prise en considération des intérêts des provinces et des régions au cœur de la gouvernance fédérale était importante. Le Sénat devait jouer ce rôle, mais il n'a pas réussi à l'exercer. Le Québec souhaite pouvoir disposer d'un forum qui se fera l'écho de la diversité collective du Canada, de la diversité nationale du Québec, des Premières Nations et des Inuits ainsi que de la diversité communautaire des Acadiens et de la francophonie canadienne.

4. L’AFFIRMATION DU QUÉBEC ET DES RELATIONS CANADIENNES PROACTIVES

À l’occasion du 150^e anniversaire de la fédération canadienne, le Québec souhaite renouveler les relations qu’il entretient avec l’ensemble des citoyens et avec ses partenaires canadiens en ramenant à l’avant-plan l’idée d’un fédéralisme qui reconnaît des appartenances plurielles. Cette démarche repose sur des valeurs largement partagées au Canada, soit la démocratie, l’ouverture et le respect. Elle s’appuie sur la promotion de toutes les dimensions de la diversité, qu’elle soit individuelle ou collective. Elle vise d’abord à rétablir les conditions favorables à une compréhension commune des principes qui doivent gouverner notre pays.

Afin que cette compréhension réciproque puisse progressivement s’établir, le Gouvernement du Québec estime qu’il faut rappeler clairement qui nous sommes comme Québécois ainsi que notre volonté d’assumer pleinement notre place au Canada en y apportant cette différence.

LA DÉCLARATION D’AFFIRMATION

Le Québec est libre de ses choix et capable d’assumer son destin et son développement. Il a choisi l’expérience canadienne. Ce choix est beaucoup plus profond et significatif pour les Québécois qu’un simple rapport coûts-bénéfices. Certes, être partie intégrante de l’ensemble canadien se traduit par des avantages économiques importants. Cependant, le choix du Canada est également une question d’appartenance.

Les Québécois sont attachés à la citoyenneté canadienne, qui fait l'envie du monde entier. Ils trouvent, à la grandeur du pays, l'empreinte de leur histoire, les signes du progrès de leur aventure commune et de l'espoir d'un monde meilleur bâti sur la solidarité. De plus, dans le cadre fédéral canadien, le Québec a pu faire croître et développer son identité nationale.

En somme, une allégeance québécoise à laquelle s'additionne une appartenance canadienne représente la réalité identitaire d'une vaste majorité de Québécois, réalité dont les racines plongent jusqu'au cœur de l'histoire de notre nation. Le Canada est un pays riche de sa diversité, qui doit aujourd'hui en reconnaître toutes les dimensions et accueillir les différences nationales.

Forts d'une identité nationale profondément ressentie et désirant la voir reconnue à sa juste valeur, les Québécois choisissent de construire l'avenir avec les autres Canadiens.

CE QUE NOUS SOMMES COMME QUÉBÉCOIS

- Le Québec est libre de ses choix et capable d'assumer son destin et son développement.
- Le Québec possède toutes les caractéristiques d'une nation et se reconnaît comme telle.
- La Nation québécoise est composée d'une majorité francophone.
- Elle est composée également d'une communauté d'expression anglaise qui dispose de droits et de prérogatives qui lui sont propres.
- Elle reconnaît onze nations autochtones réparties à travers le Québec.
- La Nation québécoise est forte d'une grande diversité culturelle qui s'intègre à la trame historique commune dans le cadre de l'interculturalisme.
- Le modèle de l'interculturalisme développé au Québec vise à assurer l'équilibre entre, d'une part, l'ouverture à la diversité et, d'autre part, le maintien du caractère distinct et francophone du Québec.

Certains aspects primordiaux constituent l'identité propre au Québec, notamment :

- un caractère unique ;
- le français comme langue de la majorité et comme langue officielle ;
- une tradition juridique civiliste ;
- des institutions propres en matière politique, culturelle, économique, éducative et sociale.

LE CHOIX RÉCIPROQUE DE COOPÉRER

- Le Canada doit prendre acte de l'affirmation du Québec et des conséquences concrètes qui en découlent. Le Canada doit reconnaître le Québec pour que les Québécois puissent mieux se reconnaître dans le Canada.
- Le Québec entend exercer un leadership au sein du Canada et il participera de façon active au développement de rapports constructifs, harmonieux et mutuellement bénéfiques entre tous les partenaires de la fédération canadienne, dans un cadre bilatéral ou multilatéral.
- Le Québec travaillera de concert avec les autres gouvernements au Canada à la promotion, à la protection, à la pérennité et à la vitalité du fait français partout au pays.
- Le Québec appuiera les nations autochtones afin que leur place soit reconnue.

LES PRINCIPES QUI FONDENT LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AU CANADA

- Le Québec soutiendra les principes du fédéralisme, dont l'égalité entre les deux ordres de gouvernement et le respect du partage des compétences.
- Le Québec veillera à son autonomie fiscale afin de s'acquitter de ses responsabilités et il s'assurera de recevoir une juste part des dépenses du gouvernement fédéral, y compris, lorsque cela sera approprié, sous la forme d'une compensation financière sans condition ou de transfert de points d'impôt.

- Lorsque nécessaire, le Québec privilégiera l'asymétrie comme moyen d'atteindre une égalité réelle et d'assurer le progrès de la fédération, dans le respect des compétences et des aspirations collectives.
- Le Québec recherchera la collaboration et fera valoir ses intérêts selon le moyen le plus adéquat, de façon bilatérale ou multilatérale ou encore en engageant directement le dialogue avec la société civile.
- Le Québec contribuera à façonner les institutions communes, notamment le Sénat et la Cour suprême, pour qu'elles prennent mieux en considération sa réalité nationale. Le Québec continuera de soutenir que ces institutions appartiennent à la fédération et non au gouvernement fédéral.
- Le Québec continuera de mener ses propres relations internationales dans le cadre de ses compétences, en complémentarité avec celles du Canada. Il veillera à participer de façon pleine et entière à la négociation de traités internationaux lorsque ses intérêts seront en jeu.
- Le Québec utilisera toutes les tribunes pertinentes pour promouvoir sa vision d'un Canada qui favorise les appartenances plurielles en se fondant sur l'ouverture, la reconnaissance mutuelle et le respect de la diversité individuelle et collective.
- Le Québec recherchera l'élargissement de l'espace francophone canadien.

LA DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE D’AFFIRMATION

Le 150^e anniversaire du Canada procure une occasion de réengager un dialogue significatif sur l'évolution du fédéralisme. Ce dialogue ne pourra pas prendre la forme qui a été privilégiée par le passé, où les changements constitutionnels fondamentaux pour le pays étaient négociés derrière des portes closes. Il doit permettre de prendre acte des changements profonds qui ont transformé le Québec et le Canada depuis l'accord du lac Meech et de rétablir un lien de confiance qui a été mis à rude épreuve au cours des dernières décennies.

Afin de renforcer la confiance entre les partenaires fédératifs, le Gouvernement du Québec entend donc renouveler les conditions du dialogue. Ce dialogue doit inclure non seulement les gouvernements, mais également la société civile, les peuples autochtones et les francophones du Canada.

La Constitution ainsi que les négociations visant à en modifier le contenu doivent être perçues comme le point d'arrivée de ce dialogue et non comme le point de départ. Toutefois, ce trajet complexe ne peut être réduit à une simple question d'échéancier. Au-delà du 150^e anniversaire, il restera du travail à faire et du chemin à parcourir.

Le Gouvernement du Québec

Afin de parvenir à ces objectifs, le Gouvernement du Québec compte utiliser l'ensemble des leviers à sa disposition. De manière concrète, la volonté de voir le Québec jouer un rôle plus dynamique dans l'ensemble canadien se reflétera d'abord dans l'appareil gouvernemental québécois.

Les relations canadiennes seront désormais orchestrées par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC) qui prendra le relais de l'actuel Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) en assumant un rôle plus important, comme conseiller stratégique en matière de relations canadiennes, dans la promotion et la défense des intérêts du Québec auprès de ses partenaires fédératifs. De plus, il travaillera activement à multiplier les passerelles et les espaces de dialogue avec les milieux sociétaux du Canada. Le SQRC s'appuiera sur une nouvelle structure de veille, de réflexion et d'actions stratégiques et il mettra davantage à contribution l'ensemble des ministères et organismes.

Par ailleurs, le gouvernement, sous la coordination du SQRC, veillera au déploiement dans chaque ministère d'unités de relations canadiennes placées sous l'autorité des sous-ministres. Prenant appui, notamment, sur ce réseau, le SQRC assurera la coordination de la défense et de la promotion des intérêts du Québec auprès des partenaires fédératifs de même qu'auprès des intervenants sociétaux concernés, au Québec et ailleurs au Canada. Ce réseau soutiendra le SQRC dans la détermination des possibilités et des occasions d'alliances avec des partenaires fédératifs, qui porteront sur des enjeux stratégiques communs.

Les relations canadiennes

Dans ses relations avec le gouvernement fédéral, le Gouvernement du Québec compte participer activement aux forums intergouvernementaux et exercer un leadership dans le développement de rapports constructifs, harmonieux et mutuellement bénéfiques. Le Gouvernement du Québec s'engage à participer pleinement à l'établissement et à la mise en œuvre de priorités communes avec le gouvernement fédéral, dans la mesure où ses compétences seront respectées.

Les relations du Québec dans l'ensemble canadien ne se limitent pas aux relations fédérales-provinciales, mais elles se situent également dans une longue tradition de relations avec les autres provinces et les territoires. Le Québec entend poursuivre activement sa collaboration avec ses partenaires en ayant toujours comme objectif de maintenir et de favoriser des rapports fructueux au sein de la fédération. Il compte multiplier les alliances, lorsque cela sera indiqué, pour faire avancer non seulement ses intérêts, mais aussi ceux de l'ensemble du Canada.

Pour le Gouvernement du Québec, le Canada plurinational doit être une réalité reconnue non seulement pour la Nation québécoise, mais aussi pour les nations autochtones du Canada.

Par ailleurs, le Gouvernement du Québec est plus que jamais déterminé à faire la promotion de la francophonie de façon à contribuer à la reconnaissance des droits des 2,6 millions de francophones et francophiles à l'extérieur du territoire québécois. Plus particulièrement, il compte soutenir les actions qui favorisent l'immigration francophone, essentielle à la croissance de la population d'expression française au pays.

La société civile

Le Québec compte accroître sa présence sur la scène canadienne et ainsi se faire plus entendre, pour se faire mieux comprendre. Cette présence accrue se traduira par une participation active dans les milieux universitaires, auprès des groupes d'affaires et sociaux, dans les médias traditionnels et sociaux, en fait partout où la voix du Québec doit être entendue pour refléter la vision et les ambitions de son gouvernement.

Les équipes du SQRC et les unités de relations canadiennes des différents ministères assureront la veille et la réflexion stratégiques afin de soutenir cette présence accrue. L'ensemble des ministères et organismes du Gouvernement du Québec sera mis à contribution pour appuyer cette orientation.

Le Québec utilisera toutes les tribunes qu'il jugera appropriées pour promouvoir sa vision d'un Canada qui favorise les appartenances plurielles en se fondant sur l'ouverture, la reconnaissance mutuelle et le respect des identités individuelles et collectives.

LES RAPPROCHEMENTS CITOYENS

Les liens qui rassemblent les Québécois et les autres Canadiens sont profonds, anciens et durables. Avant d'être gouvernementaux ou institutionnels, ces liens unissent des individus et la société civile dans son ensemble. Ils se sont tissés au fil du temps et ils racontent une histoire qui contraste avec le récit des différends politiques et constitutionnels qui ont jalonné les relations gouvernementales entre le Québec et le Canada. Ils racontent des milliers d'interactions qui se font tous les jours dans le monde des affaires, au fil des échanges commerciaux, dans les organisations caritatives, à travers les organisations syndicales et les mouvements de solidarité, dans la lutte contre les changements climatiques, dans toutes les salles de classe à travers le pays où la passion du français est transmise, par tous ces Québécois qui voyagent ou vont vivre ailleurs au Canada ainsi que tous ces autres Canadiens qui viennent découvrir le Québec ou choisissent de s'y établir.

C'est sur cette base que doit préalablement se construire un véritable dialogue sur l'avenir de notre pays. Le Gouvernement du Québec souhaite que les liens entre les Québécois et les autres Canadiens se multiplient. Déjà, ils se tissent de façon autonome. Ils doivent s'intensifier. À cet égard, le Gouvernement du Québec servira de passerelle pour accélérer ce mouvement.

Prenons l'exemple de la jeunesse. Les épisodes constitutionnels qui ont jalonné les années 1970-1980 et 1990 et qui ont marqué durablement les relations Québec-Canada n'ont pas nécessairement aujourd'hui la même résonance ou la même signification chez les jeunes que celles qu'ils peuvent avoir chez leurs aînés. En témoignent, notamment, les récents sondages portant sur l'attachement identitaire des jeunes Québécois au Canada, lequel s'est significativement développé au cours des dernières années. La mondialisation, la mobilité croissante, la révolution de l'information et des communications sont autant de nouvelles réalités qui changent notre façon de voir le monde, de voyager, de faire des affaires. Les jeunes Québécois vivent au cœur de ces bouleversements et, à ce titre, ils sont des agents de changement et d'ouverture.

À leur façon, les jeunes Québécois réinventent le Québec, le Canada et le monde. C'est à leur tour de préparer l'avenir. Le Gouvernement du Québec souhaite favoriser la multiplication des espaces d'échanges et de collaboration, lesquels permettront aux jeunes Québécois d'exprimer leur identité partout au Canada : échanges interculturels, échanges scolaires, stages de recherche ou d'immersion linguistique et culturelle, programmes de mobilité étudiante ou jeunes entrepreneurs à la conquête de marchés voisins. Ces échanges accrus feront rayonner le Québec et la langue française, favoriseront une meilleure compréhension réciproque et renforceront l'appartenance commune.

CONCLUSION

Aujourd'hui, le Québec définit clairement la place qu'il entend occuper dans l'ensemble canadien. Pour cela, il affirme ce que nous sommes et détermine les éléments sur lesquels se fondent sa réalité nationale et les conditions de son épanouissement.

La réalité identitaire d'une vaste majorité de Québécois, dont les racines plongent jusqu'au cœur de l'histoire de notre nation, se compose d'une allégeance québécoise à laquelle s'additionne une appartenance canadienne. Elle émane aussi d'un désir partagé de concevoir des projets d'avenir avec les autres Canadiens. Le Québec avance lorsqu'il construit des ponts avec ses partenaires plutôt que d'ériger des murs. C'est dans cet esprit qu'il entend participer pleinement à l'avenir du Canada.

Le modèle fédéral canadien, qui demeure à parfaire, est riche de promesses pour le futur, car à sa source même se trouve toujours l'idée d'un État plurinational, l'affirmation d'une volonté de vivre ensemble dans le respect de la diversité. Une démarche qui viserait à permettre l'adhésion complète du Québec à l'ordre constitutionnel doit être empreinte de réalisme et de prudence. Cette adhésion doit être perçue comme le point d'arrivée d'un dialogue qui aura permis de raffermir la confiance encore fragile entre les partenaires fédératifs.

Le Québec souhaite participer pleinement au dialogue concernant notre avenir commun tout en rappelant à nos partenaires fédératifs ce qui est au cœur de la différence québécoise. Une nouvelle structure gouvernementale sera établie et une diplomatie proactive déployée afin que la vision du Québec puisse être réellement entendue et comprise.

Notre prise de parole soutiendra notre affirmation nationale et notre appartenance canadienne. Il s'agit de nous faire plus entendre pour nous faire mieux comprendre.

Nous sommes Québécois, et c'est notre façon d'être Canadiens.

